

Sujet : [INTERNET] Projet photovoltaïque Avril sur Loire

De : Anaïs T

Date : 09/10/2023 20:47

Pour : enquete-publique-avril-sur-loire@nievre.gouv.fr

L'implantation de panneaux solaires au sol sur la commune d'Avril sur Loire est dérangeante sur différents points.

Nos toitures sont l'emplacement le plus judicieux pour des panneaux solaires. Cela n'a aucune incidence sur les surfaces agricoles exploitables ou encore sur le paysage de nos campagnes. Les terres sur lesquelles l'établissement de ces panneaux doit se faire sont des terres pleinement exploitables. Il y a assez de toits en France, ceux des usines, des centres commerciaux, des écoles, des exploitations agricoles et des habitations pour développer cette nouvelle source d'énergie. Alors pourquoi les développer au sol ? Une implantation de panneaux solaires doit se faire de manière réfléchie, à des endroits où ni le savoir-faire des agriculteurs et ni le paysage ne sont endommagés. Si une installation au sol doit se faire, pourquoi ne pas la faire sur des terres difficilement exploitables ou encore en tant qu'ombrière solaire pour parking ?

Il est également important de penser au dommage visuel causé à tous les habitants environnants ainsi que les risques engendrés. Qui voudrait avoir en face de chez lui un champ de panneaux solaires plutôt que des cultures ou des prairies ? Que se passe-t-il en cas d'incendie notamment ? Ce sont des paramètres auxquels il faut penser avant de réaliser un tel projet.

Il y a de nombreuses alternatives quant à l'insertion de panneaux solaires, le sol est destiné à d'autres utilisations.

Anaïs